



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 septembre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-09-222 / DÉPENSES ET SALAIRES D'AOÛT 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer; En conséquence, il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois d'août 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 0.00\$. ainsi que des factures s'élevant à 114 766.77\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 août 2025 Auquel s'ajoute un montant de 36 891.42\$ consigné au rapport des salaires nets du 31 août 2025. Le tout totalisant un montant global de 151 658.19\$

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **9 septembre 2025**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière